

MAIRIE DE CLAMANGES

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

Le conseil municipal légalement convoqué en séance publique s'est réuni le mardi 6 avril 2021, à 20 h 30, à la salle socio-culturelle sous la présidence de Monsieur FERRAND Jean-Luc, Maire (convocation du 29 Mars 2021)

Etaient présents : Mmes COULMIER Valérie, COULMIER Nathalie, MM. GEOFFROY Xavier, LEMAITRE Loïc, COULMIER Paul, LAZAREK Mathieu, LEMAIRE Bernard, LEHERLE Alain, LOISEAU Francis.

Monsieur le Maire ouvre la séance et charge Mme COULMIER Nathalie de donner lecture du compte-rendu du conseil municipal en date du 10 mars 2021.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire souhaite faire un point sur la dératisation : la CAMDA ayant prévu un passage sur la commune le 23 avril prochain, il est proposé d'en avertir les administrés par le biais d'un coupon-réponse pour les résidents qui souhaitent une intervention.

PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- Lecture du compte-rendu du 10 mars 2021
- Approbation du Compte de Gestion 2020
- Vote du Compte Administratif 2020
- Affectation du résultat
- Vote des subventions
- Vote des taux communaux
- Vote du budget 2021
- Salle communale
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Après présentation des comptes tenus par la trésorerie, le Compte de Gestion (visé et certifié conforme par l'ordonnateur), n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents, le Compte de Gestion pour l'exercice 2020.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Compte Administratif retrace les flux financiers constatés par la commune sur l'exercice 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

→ **APPROUVE** le compte administratif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	
Recettes	Dépenses
197 950.46 €	98 563.95 €
La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 99 386.51 €.	

INVESTISSEMENT	
Recettes	Dépenses
174 288.47 €	87 659.23 €
La section d'investissement présente un résultat excédentaire de 86 629.24 €.	

→ **CONSTATE**, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux comptes.

→ **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats sur le Budget Primitif Communal de 2021 de la façon suivante :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	397 823.80 €
<u>Affectation obligatoire :</u> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	164 999.94 €
<u>Solde disponible affecté comme suit :</u> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	232 823.86 €
<u>Total affecté au c/1068 :</u>	164 999.94 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

→ **ADOpte** l'affectation du résultat 2020 du budget communal.

VOTE DES SUBVENTIONS

Il est proposé au conseil municipal de reconduire les subventions comme suit :

Nom de l'association	Montant
SPA de Fagnières	75.00 €
Les Amis de nos Eglises	120.00 €
Ecole de Chaintrix	120.00 €
Corps des Sapeurs-Pompiers	1 000.00 €
Association Mondement 14	30.00 €
Association Familles Rurales	3 500.00 €
Comité des Fêtes	3 500.00 €
Neptune Aqua Club	50.00 €
Association ASPC des Sapeurs-Pompiers de Clamanges	3 000.00 €
Entraide Alimentaire d'Epernay	60.00 €
Football de Vertus	50.00 €
TOTAL	11 505.00 €

Après examen des propositions jointes et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les subventions inscrites dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
- **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2021.

VOTE DES TAUX COMMUNAUX

Vu la loi de finances et la suppression progressive de la taxe d'habitation,
Vu le produit de TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) du Département, auquel viendra s'ajouter le produit de TFPB communal,
Sachant que la commune ne percevra plus le produit de la Taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale viendra compenser en partie les ressources fiscales de la commune (étant entendu que le Département ne collectera plus ladite taxe) ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, reconduit à l'identique, les taux pour l'année 2021.

Il vote les taux suivants pour l'année 2021 :

- 31.75 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties
Soit le taux communal 2020 + le taux départemental 2020
Soit 16.24 + 15.51 = 31.75 %
- 19.35 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

→ **ADOpte** dans son ensemble le Budget Primitif 2021 de la Commune de CLAMANGES qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	411 434.86 €	411 434.86 €
INVESTISSEMENT	666 473.00 €	666 473.00 €
TOTAL	1 077 907.86 €	1 077 907.86 €

Le principal des investissements pour l'exercice 2021 étant le début de la restauration de la salle dite Voillereau et l'effacement des réseaux de la Chaussée du Gué.

SALLE COMMUNALE

Suite à la réunion du 1^{er} avril dernier, entre Mme MULLEN de la Région, M. Vincent CONTE l'architecte, le bureau d'étude thermique et la commune, le thermicien ayant envoyé son rapport début mars, il s'avère que la commune de Clamanges est éligible à la subvention CLIMAXION.

Le montant de la subvention reste à établir en fonction du niveau des choix qui sont encore à définir.

QUESTIONS DIVERSES

SUBVENTION PLAN DE RELANCE

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le Gouvernement autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

La région propose un dispositif de soutien aux communes de moins de 500 hab. Le taux d'aide est de 40 % avec un plafond de 20 000 €.

Le dossier de subvention est à compléter et à déposer avant fin juin. M. le Maire se charge de monter un dossier.

SITE INTERNET COMMUNAL

Il a été abordé la pertinence de faire connaître le futur tiers-lieu au travers d'un site internet communal, qui permettrait de communiquer plus largement et mettre ainsi en avant les services dans notre localité (location des salles existantes, tenue d'initiation au numérique, club de découverte, la bibliothèque, etc.).

Mais aussi d'entrevoir la gestion des inscriptions et réservations des équipements

Une majorité se dit favorable à la mise en place d'un site internet et avance la possibilité de rechercher une éventuelle subvention, pour la mise en place de ce dernier. Pour ce faire, il est proposé de réunir une commission, de contacter des professionnels ainsi que le service communication de l'agglomération pour de plus amples renseignements.

AUTRES QUESTIONS

Un de nos administrés se dit gêné et désapprouve les décorations disposées au pied du monuments aux morts. Il demande s'il n'est pas possible de les déplacer.

Madame Valérie COULMIER demande s'il ne serait pas possible d'instaurer une boîte à idées sous le préau.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 50.